

VS/
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 84-108 du 27 février 1984

chargeant le Camarade Barthélémy
OHOUENS, Ministre de l'Industrie,
des Mines et de l'Energie de l'in-
térin du Camarade Zul-Kifl SALAMI,
Ministre du Plan, de la Statistique
et de l'Analyse Economique pour
compter du 24 Février 1984.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promul-
gation de la Loi Fondamentale de la République Populaire
du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 février 1983 qui l'a
complétée,

VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition
du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 24 Février 1984, le Camarade
Barthélémy OHOUENS, Ministre de l'Industrie, des Mines et
de l'Energie est chargé de l'intérin du Ministre du Plan, de
la Statistique et de l'Analyse Economique pendant l'absence
du Camarade Zul-Kifl SALAMI.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 27 février 1984

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SSG 4 ANR 4 SA/CC 4 SPD 2 PPC 2 MPSAE-
MIME 6 Autres Ministères 20 DPE-DIO-INSAE 6 IGE 4 BN 2 DAN 2
UNB-INSJA-PASJEP 6 BOP 1. Préfets 6 CPC 2 JORPB 1.- DCCT-
ONEPI-Gde Chanc. 3.-